



## HONORAIRES DE TRANSACTION

### FIP- FABRE IMMOBILIER PRESTIGE

SAS au capital de 1000€  
 808 155 162 RCS AIX EN PROVENCE  
 TVA intracommunautaire: FR 65808155162  
 Carte Professionnelle de transaction n° CPI 1310 2018 000 034 172

"La Yolande", Chemin de Chauchardy  
 13100 Aix en Provence  
 Téléphone : 06.11.43.31.31  
[fabre@fabreimmo.com](mailto:fabre@fabreimmo.com)

**Honoraires applicables à partir du 4 novembre 2019**

TYPE DE MANDAT DE VENTE - HONORAIRES A LA CHARGE DU/DES VENDEUR(S).	% TTC
<b>Mandat de vente, "Maison ou Appartement"</b>	
<b>"Mandat de vente exclusif":</b>	
Prix affiché entre 0 et 1.200.000€	4% TTC (avec un minimum de 12.000€ TTC)
Prix affiché supérieur à 1.200.001€	3,6% TTC
<b>"Mandat de vente simple"</b>	4,8% TTC (avec un minimum de 12.000€ TTC)
<b>Mandat de vente, "Terrain à bâtir"</b>	5% TTC
<b>Mandat de vente, "Immeuble"</b>	5% TTC
<b>Mandat de vente, "Murs commerciaux, ou droit au bail"</b>	5% TTC
<b>*les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur, ou avis contraire sur le mandat</b>	
<b>Important: A la demande du mandant et après concertation et acceptation par le mandataire, le mandant et le mandataire peuvent convenir librement d' honoraires différents de la grille ci-dessus.</b>	
<b>Inter-agence: les honoraires sont partagés conventionnellement entre les agences.</b>	
<b>Actes de location: Honoraires</b>	
1/ Entremise et négociation du bail	100€ TTC à la charge du bailleur
2/Visites, constitution et rédaction du bail	10€ TTC/m2 à la charge du bailleur et 10€ TTC/m2 à la charge du locataire
3/Etat des lieux contradictoire	3€ TTC/m2 partagés par moitié entre le bailleur et le locataire

Coordonnées Bancaires:  
 IBAN : FR76 1009 6180 7000 0847 6380 146  
 BIC: CMCIFRPP  
 CIC AIX JEANNE D'ARC  
 4 Place Jeanne d' Arc  
 13100 AIX EN PROVENCE  
 Tel: 08-20-30-06-57